Commune de LA CHÂTAIGNERAIE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de La Châtaigneraie
Département de la Vendée
Arrondissement de Fontenay le Comte

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 27 octobre 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, LAMY Samantha, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, GIRARD Laurence, BOURMAUD Jean-Loup

SECRÉTAIRE : Laurence GIRARD

ABSENT(S) :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : RAGON Giovanni, LEMASSON Vital, VEILLAT Isabelle, BATY Laurent

RAGON Giovanni donne procuration à BELAUD Gildas, LEMASSON Vital donne procuration à MAUPETIT Nicolas, VEILLAT Isabelle donne procuration à BARBARIT Anita, BATY Laurent donne procuration à GIRARD Laurence

Nombre de conseillers en exercice : 23 *Date d'affichage* 12 NOV. 2026

N° de délibération	Délibérations	Sujet	Résultat
1		Présentation du projet de méthanisation par la société Belenergia	pris connaissance
2		Décisions du Maire	pris connaissance
3	26.11.03.130	Avenant n°1 à la convention d'action foncière entre l'EPF de la Vendée et la commune	adopté à l'unanimité
4	26.11.03.131	Lotissement rue du Chatenay - prix de vente du terrain	adopté à l'unanimité
5	26.11.03.132	Emprunt	adopté à l'unanimité
6	26.11.03.133	Soutien à la destruction des nids de frelons à pattes jaunes	adopté à l'unanimité

Mise en ligne le : 12/11/2026 10:15 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/86946

7	26.11.03.134	Marché de travaux de restauration de l'église : Avenant	adopté à l'unanimité
8	26.11.03.135	Création d'un poste non permanent	adopté à l'unanimité

Nicolas MAUPETIT
Maire



Mise en ligne le : 12/11/2026 10:15 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/86946

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261103-26_11_03_130-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de LA CHÂTAIGNERAIE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 19
- votants : 23

Séance du 3 novembre 2026

Délibération n° 26.11.03.130

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 27 octobre 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, LAMY Samantha, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, GIRARD Laurence, BOURMAUD Jean-Loup

SECRÉTAIRE : Laurence GIRARD

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : RAGON Giovanni, LEMASSON Vital, VEILLAT Isabelle, BATY Laurent

RAGON Giovanni donne procuration à BELAUD Gildas,
LEMASSON Vital donne procuration à MAUPETIT Nicolas,
VEILLAT Isabelle donne procuration à BARBARIT Anita, BATY Laurent donne procuration à GIRARD Laurence

Avenant n°1 à la convention d'action foncière entre l'EPF de la Vendée et la commune

Considérant la convention d'action foncière entre l'EPF de la Vendée et la commune de La Châtaigneraie signée le 5 août 2025 en vue de de réaliser un projet de requalification de l'ilot poste et de l'ancienne gendarmerie ;

Considérant la demande de modification du périmètre ainsi que le montant de l'engagement financier ;

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal afin de signer l'avenant à la convention modifiant le périmètre ainsi que le montant de l'engagement financier ;

Il est proposé au Conseil :

D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant relatif à la modification des articles 2.1 et 3 de la convention d'action foncière avec l'EPF dans les termes suivants :

L'article 2.1 - « Secteurs opérationnels en maîtrise foncière » est remplacé par l'article suivant :

La convention portera sur deux périmètres distincts (voir annexe 2 – plan des périmètres) :

- L'ilot « Poste », comprenant les parcelles cadastrées **AE 245, 246, 253**, 365 et 579 représentant une surface cadastrale de 1 990 m² ;

Mise en ligne le : 12/11/2026 10:15 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/86946

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261103-26_11_03_130-DE

- L'îlot « ancienne gendarmerie », comprenant la parcelle [illegible] AD 547, pour un périmètre d'étude de 2 728 m².

Les parcelles de l'îlot « Poste » sont couvertes par le zonage U du PLUiH du Pays de la Châtaigneraie en projet et est concerné par un Périmètre Délimité des Abords.

L'îlot de « ancienne gendarmerie » est couvert par le zonage U du PLUiH du Pays de la Châtaigneraie.

L'article 3 - « Engagement financier de l'EPF de la Vendée » est remplacé par l'article suivant :

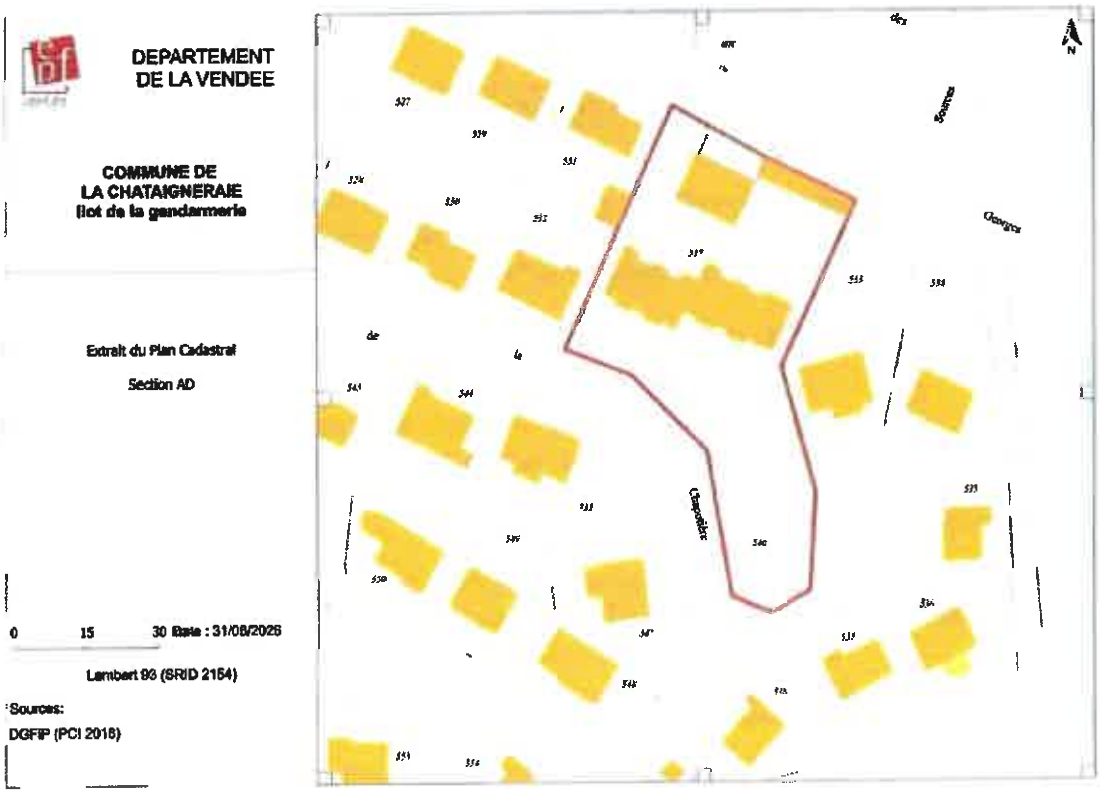
Article 3 - Engagement financier de l'EPF de la Vendée

Le montant de l'engagement financier de l'EPF de la Vendée au titre de la présente convention est plafonné à **720 000 € HT**.

Il est destiné au financement de l'ensemble des dépenses liées aux actions foncières notamment au paiement :

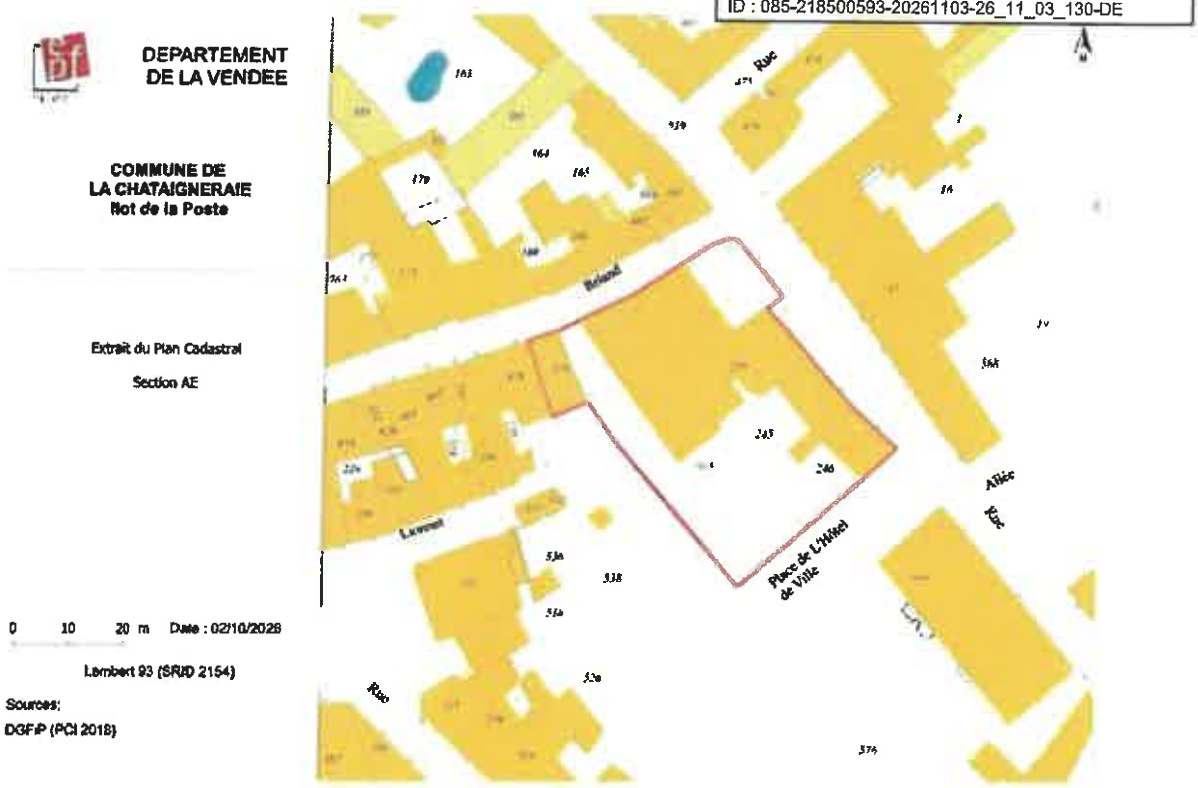
- des prix d'acquisition et frais annexes,
- des indemnités liées aux évictions,
- des prestations de tiers liées aux études, travaux et opérations mentionnés à l'article 10 ci-après,
- des dépenses engendrées par la gestion des biens.

L'annexe 2 - « Plan de délimitation des périmètres » est remplacé par l'annexe suivante :



Mise en ligne le : 12/11/2026 10:15 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/86946

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261103-26_11_03_130-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a adopté à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire

MAIRIE DE LA CHATAIGNERAIE 85120 (Vendée)

Le secrétaire de séance,
Laurence GIRARD

• Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

Mise en ligne le : 12/11/2026 10:15 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/86946

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261103-26_11_03_131-DE

RÉPUBLIQUE FR

ville de LA CHÂTAIGNERAIE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 19
- votants : 23

Séance du 3 novembre 2026

Délibération n° 26.11.03.131

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 27 octobre 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, LAMY Samantha, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, GIRARD Laurence, BOURMAUD Jean-Loup

SECRÉTAIRE : Laurence GIRARD

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : RAGON Giovanni, LEMASSON Vital, VEILLAT Isabelle, BATY Laurent

RAGON Giovanni donne procuration à BELAUD Gildas, LEMASSON Vital donne procuration à MAUPETIT Nicolas, VEILLAT Isabelle donne procuration à BARBARIT Anita, BATY Laurent donne procuration à GIRARD Laurence

Lotissement rue du Chatenay - prix de vente du terrain

Vu l'article L. 2122-22 du CGCT ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2241-1 ;

Monsieur le Maire fait part qu'il convient de fixer le prix de vente du terrain communal, Section AI n° 156 pour partie, situé « rue du Chatenay ».

Oui cet exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- De fixer le prix de vente du terrain communal, Section AI n° 156 pour partie, situé « rue du Chatenay » à 32,00 € le m² net sans TVA ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes notariés relatifs à la vente de ce terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a adopté à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Nicolas MAUPETIT
Maire

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance,
Laurence GIRARD

MAIRIE DE LA CHÂTAIGNERAIE

* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

Mise en ligne le : 12/11/2026 10:15 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/86946

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261103-26_11_03_132-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de LA CHÂTAIGNERAIE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 19
- votants : 23

Séance du 3 novembre 2026

Délibération n° 26.11.03.132

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 27 octobre 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, LAMY Samantha, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, GIRARD Laurence, BOURMAUD Jean-Loup

SECRÉTAIRE : Laurence GIRARD

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : RAGON Giovanni, LEMASSON Vital, VEILLAT Isabelle, BATY Laurent

RAGON Giovanni donne procuration à BELAUD Gildas,
LEMASSON Vital donne procuration à MAUPETIT Nicolas,
VEILLAT Isabelle donne procuration à BARBARIT Anita,
BATY Laurent donne procuration à GIRARD Laurence

Emprunt

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Considérant que pour les besoins de financement de investissements 2026 (déconstruction et reconstruction atelier communal, restauration de l'église...), il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 600 000.00 EUR.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par le Crédit Mutuel, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Objet du financement :	Investissements de 2026
Classification Charte Gissler :	1A
Montant du contrat de prêt :	600 000.00 EUR
Taux :	taux du livret Bleu (actuellement 1.70% l'an) + marge 1,21
Durée du contrat de prêt :	20 ans

Mise en ligne le : 12/11/2026 10:15 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/86946

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261103-26_11_03_132-DE

Calcul des intérêts :	période normalisée sur la base
Index :	taux du livret Bleu
Modification de l'indice Gouvernemental :	Jour de la révision du taux du livret Bleu fixé par décret
Différé d'amortissement en capital :	possible jusqu'à 12 mois avec paiement trimestriel des intérêts
Mobilisation des fonds :	par tranche de 25% Sur une période de 6 mois maximum à compter de la date de cette proposition
Remboursement anticipé :	partiel ou total, possible à tout moment, sous réserve du paiement des indemnités contractuelles
Echéance d'amortissement et d'intérêts :	périodicité trimestrielle
Frais de mise en place du dossier :	500 € prélevés lors du premier déblocage
Option de passage à taux fixe :	**Oui**

Article 2 – La commune de la Châtaigneraie s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

Article 3 – Les fonds seront versés à l'Emprunteur par virement à la Trésorerie du pays de La Châtaigneraie.

Article 4 – Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a adopté à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire

MAIRIE DE LA CHATAIGNERAIE
85120 (Vendée)

Le secrétaire de séance,
Laurence GIRARD

* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

Mise en ligne le : 12/11/2026 10:15 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/86946

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261103-26_11_03_133-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville de LA CHÂTAIGNERAIE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 19
- votants : 23

Séance du 3 novembre 2026

Délibération n° 26.11.03.133

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 27 octobre 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, LAMY Samantha, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, GIRARD Laurence, BOURMAUD Jean-Loup

SECRÉTAIRE : Laurence GIRARD

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : RAGON Giovanni, LEMASSON Vital, VEILLAT Isabelle, BATY Laurent

RAGON Giovanni donne procuration à BELAUD Gildas,
LEMASSON Vital donne procuration à MAUPETIT Nicolas,
VEILLAT Isabelle donne procuration à BARBARIT Anita,
BATY Laurent donne procuration à GIRARD Laurence

SOUTIEN A LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS A PATTES JAUNES : REGLEMENT DE SUBVENTION

Considérant que le frelon asiatique ou frelon à pattes jaunes (*Vespa velutina*) est apparu sur l'hexagone en 2004 puis en Sud vendée en 2009, et qu'il s'agit d'une espèce classée en danger sanitaire de 2e catégorie à défaut d'être cataloguée comme nuisible ;

Considérant que faute d'intervention de l'Etat ou d'autres collectivités, une lutte contre sa prolifération a été organisée depuis 2012 sur le territoire par l'effort conjugué de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie et de ses communes membres, par la créatioon d'une aide à la destruction des nids ;

Vu l'avis de la Conférence des maires en date du 8 octobre 2026 ayant prévu la fin du dispositif de soutien de la Communauté de communes à compter du 1er janvier 2027 pour simplifier les démarches des administrés par un portage uniquement communal ;

Il est proposé au conseil municipal :

- d'abroger, à compter du 1er janvier 2027, la délibération du Conseil municipal n°25.11.03.115, en date du 3 novembre 2025, et de limiter son application à toutes demandes reçues par la commune jusqu'au 31 décembre 2026, le cachet de la Commune faisant foi ;

Mise en ligne le : 12/11/2026 10:15 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/86946

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261103-26_11_03_133-DE

- d'approuver les modalités d'attribution de subvention pour la d[illegible] asiatiques » telles que présentées dans le règlement joint en reçues par la commune, à compter du 1er janvier 2027 ;

- de donner délégation au Maire ou son représentant pour instruire les demandes de subvention, les attribuer ou les rejeter, et procéder à leur versement en application de ce règlement et d'autoriser le Maire ouson représentant à prendre et signer tout acte y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a adopté à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Nicolas MAUPETIT
Maire

MAIRIE DE LA CHATAIGNERAIE
85120 (Vendée)

Le secrétaire de séance,
Laurence GIRARD

• Le Maire informe que la présente décision, à supposer que celle-ci elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage :
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX,
- ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
Conformément à l'article R421-7 du Code justice administrative, les personnes résidant en outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de, respectivement, un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Mise en ligne le : 12/11/2026 10:15 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/86946

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261103-26_11_03_133-DE

Annexe :

REGLEMENT
PARTICIPATION COMMUNALE AUX ACTIVITES DU TERRITOIRE « FRELONS ASIATIQUES »

Objet

Aide financière relative à la destruction des nids de frelons asiatiques.

Bénéficiaires

Personnes physiques ou morales de droit privé prenant en charge la destruction d'un nid de frelons asiatiques situé sur le territoire de la Commune.

Conditions

- La destruction du nid doit être réalisée par un prestataire préalablement habilité sans que ce professionnel ait besoin d'être agréé par la commune, elle peut intervenir en toutes saisons ;
- Les dépenses subventionnables sont celles qui sont nécessaires à l'opération de destruction (intervention du professionnel habilité, avec ou sans nacelle, etc.) ;
- Les aides ne peuvent être attribuées que dans la limite des crédits inscrits au budget communal ;
- Plusieurs demandes peuvent être faites par un même demandeur ;
- Cette aide est cumulable avec toute autre aide publique ;
- Toute annulation de l'aide fera l'objet d'un remboursement par le bénéficiaire des sommes qui lui auraient été versées.

Montant et plafond de l'aide

Nature des dépenses subventionnables	Pourcentage de l'aide	Subvention maximum
Destruction d'un nid de frelons asiatiques par un professionnel habilité	100 % du TTC ou HT pour les assujettis à la TVA	100 €

Modalités

1/ Sur sollicitation du demandeur, la Commune lui remet :
- une liste indicative des entreprises habilitées
- la procédure de prise en charge
- le formulaire de demande d'aide financière communale ;

2/ Le professionnel procède à la reconnaissance du nid (en cas de frelons ordinaires, la Commune n'octroie aucune aide) ;

3/ L'entreprise réalise la destruction du nid ;

4/ Le particulier remet en mairie le formulaire de demande de paiement accompagné de la copie de la facture acquittée et d'un RIB / IBAN dans les 12 mois de l'intervention par le professionnel habilité ;

5/ La commune procèdera au paiement dans les plus brefs délais. Le paiement sera effectué en une seule fois.

Mise en ligne le : 12/11/2026 10:15 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/86946

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261103-26_11_03_134-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ville de LA CHÂTAIGNERAIE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 19
- votants : 23

Séance du 3 novembre 2026

Délibération n° 26.11.03.134

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 27 octobre 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, LAMY Samantha, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, GIRARD Laurence, BOURMAUD Jean-Loup

SECRÉTAIRE : Laurence GIRARD

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : RAGON Giovanni, LEMASSON Vital, VEILLAT Isabelle, BATY Laurent

RAGON Giovanni donne procuration à BELAUD Gildas,
LEMASSON Vital donne procuration à MAUPETIT Nicolas,
VEILLAT Isabelle donne procuration à BARBARIT Anita,
BATY Laurent donne procuration à GIRARD Laurence

Marché de travaux de restauration de l'église : Avenant

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 25-03-31-043 du 31 mars 2025 décidant d'attribuer les marchés de travaux pour la restauration de l'église Saint Jean-Baptiste.

Considérant que, dans le cadre de l'exécution du marché de travaux de restauration de l'église Saint Jean-Baptiste, tranche ferme, des adaptations techniques se sont révélées nécessaires au cours du chantier, telles que la réduction de fournitures et pose de cuvette demie rondes en zinc, fournitures et pose de descentes EP de diamètre 100 mm et fournitures et pose de tuyaux en fonte de diamètre 100 mm de 2.00 m de haut.

Ces prestations requièrent un avenant au marché défini comme suit :

Lot 4 : Couverture zinguerie
Modifications introduites par le présent avenant :
Moins-values :
- fournitures et pose de cuvette demie rondes en zinc,
- fournitures et pose de descentes EP de diamètre 100 mm
- fournitures et pose de tuyaux en fonte de diamètre 100 mm de 2.00 m de haut

Mise en ligne le : 12/11/2026 10:15 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/86946

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261103-26_11_03_134-DE

N° de lot	Lots	Montant du marché HT	Montant avenant précédant	Montant de l'avenant	Nouveau montant marché HT	% d'augmentation
4	Couverture zinguerie	45 355.91 €		- 3 727.10 €	41 628.81 €	- 8.22
Total de l'avenant				- 3 727.10 €		

Nouveau montant du marché public :
Le nouveau montant global du marché de la tranche ferme s'élève donc à la somme de 432 943.45 € HT, soit une diminution de -0.85 %.

Il est proposé au Conseil municipal :

D'ACCEPTER l'avenant au marché de travaux pour la restauration de l'église Saint Jean-Baptiste, tranche ferme, comme ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a adopté à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Nicolas MAUPETIT
Maire

MAIRIE DE LA CHÂTAIGNERAIE
85120 (Vendée)

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance,
Laurence GIRARD

* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

Mise en ligne le : 12/11/2026 10:15 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/86946

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 085-218500593-20261103-26_11_03_135-DE

RÉPUBLIQUE FR

Ville de LA CHÂTAIGNERAIE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LA CHÂTAIGNERAIE

Nombre de conseillers :
- en exercice : **23**
- présents : **19**
- votants : **23**

Séance du 3 novembre 2026

Délibération n° 26.11.03.135

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 27 octobre 2026, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas MAUPETIT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MAUPETIT Nicolas, ALBERTEAU Alain, LAMY Samantha, BARBARIT Anita, BELAUD Gildas, ROUET Manuella, LEBRUN Chrystèle, GERBAUD Nathalie, GUILLOTON Laurent, SIGOGNE Josiane, ARNAUDEAU Gérard, POUPIN Ludovic, LASSAIRE Fanny, POUPLIN David, RAGOT Valérie, CUEGNIET Gonzague, GALLAIS Guillaume, GIRARD Laurence, BOURMAUD Jean-Loup

SECRÉTAIRE : Laurence GIRARD

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : RAGON Giovanni, LEMASSON Vital, VEILLAT Isabelle, BATY Laurent

RAGON Giovanni donne procuration à BELAUD Gildas, LEMASSON Vital donne procuration à MAUPETIT Nicolas, VEILLAT Isabelle donne procuration à BARBARIT Anita, BATY Laurent donne procuration à GIRARD Laurence

Création d'un poste non permanent

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que les effectifs à la pause méridienne impliquent de recruter 1 agent contractuel supplémentaire au sein des services périscolaires ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- la création de 1 emploi temporaire d'adjoint d'animation à 9 h / semaine à compter du 10 novembre 2026 pour une durée de 12 mois.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, chapitre 012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a adopté à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé tous les membres présents.

Nicolas MAUPETIT
Maire

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance,
Laurence GIRARD

MAIRIE DE LA CHÂTAIGNERAIE

* Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et- ou notification.

Mise en ligne le : 12/11/2026 10:15 (Europe/Paris)
Collectivité : La Châtaigneraie
https://www.intramuros.org/la_chataigneraie/documents_administratifs/86946